



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

12^{ème} Commission

N° CP-2019-10-12-2

Service instructeur
CABINET

Service consulté

REPARTITION DU CREDIT SECOURS EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Résumé : Il est proposé de répartir le crédit de 2 500 €, voté au Budget Primitif 2019, pour l'attribution de secours à des anciens combattants et victimes de guerre ou à leur famille, selon la liste annexée au rapport.

Lors de votre réunion du 14 décembre 2018 – rapport n° CD-2018-6-12-1 Moyens des directions fonctionnelles de l'Administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique), vous avez voté un crédit de 2 500 € pour l'attribution d'aides à des anciens combattants et victimes de guerre ou à leur famille, au titre de l'exercice 2019.

La Directrice départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre propose, au vu des demandes qui lui sont parvenues et des enquêtes sociales effectuées, l'attribution des secours à prélever sur ce fonds aux personnes figurant sur la liste annexée au présent rapport.

Je vous précise que la ventilation du crédit voté par le Conseil départemental tient compte en particulier des catégories de ressortissants, de leur situation matérielle, et celle de leurs ayants-cause en cas de participation aux frais d'obsèques.

Les crédits seront prélevés sur le programme J 618, chapitre 65, fonction 58, nature 6512, code/programme 3276.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à effectuer les mandatements correspondants.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT